Envoyé en préfecture le 22/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le
ID : 028-212803910-20250710-DELIB_2025_038-DE

République Française

Département de l'EURE-ET-LOIR

Arrondissement de CHARTRES

Commune de TOURY

Délibération N°**2025-038**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 10 juillet 2025

Conseillers en exercice : 23
Présents : 13
Votants : 16

Objet : Administration générale – Renouvellement de la convention partenariale Ville/Ciclic – « Cinémobile » - 2025-2027 – Décision

Le jeudi 10 juillet 2025 à 20 heures, le Conseil municipal de la commune de Toury, légalement convoqué par Monsieur le Maire le lundi 30 juin 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent LECLERCQ, Maire de Toury, en son lieu habituel de séance.

PRESENTS : M. Laurent LECLERCQ, M. Bruno GUITTARD, Mme Delphine BRETON, M. Jean-Yves DUFRESNE, M. Jean-François DARGERE, Mme Nathalie VALENTIN, M. François CLOUET, Mme Carole CARRÉ, Mme Florence PINEL, Mme Chrystelle MARY, M. Jean-Michel PINCELOUP, M. Adrien PRUNET, M. Jérémy RUBICONDO.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Catherine PETIT, M. Alain GÉRAY, Mme Joëlle POMPON, Mme Karine NOLL, M. Franck BACHIMONT, Mme Orlane LEDENT, Mme Luisa RODRIGUES, M. Antoine HAMEZ, Mme Christine ANFRIE.

ABSENTS : Mme Séverine CHAMAND.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoir a été donné par : M. Franck BACHIMONT à M. Laurent LECLERCQ, Mme Joëlle POMPON à M. Jean-François DARGERE, Mme Karine NOLL à M. Bruno GUITTARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jérémy RUBICONDO

Envoyé en préfecture le 22/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le
ID : 028-212803910-20250710-DELIB_2025_038-DE

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 2021-090 du 27 octobre 2021 approuvant la convention d'objectifs et de moyens relative à l'exploitation du service de cinéma itinérant du Cinémobile, conclue entre le CICLIC et la Commune de Toury, pour la période 2022-2024,
Vu la délibération n° 2024-073 approuvant l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens 2022-2024 avec le CICLIC pour l'exploitation du « cinémobile »,
Vu les éléments transmis par le CICLIC au Conseil des Communes concernant la trajectoire triennale entre le CICLIC et les communes adhérentes, à compter du 1er janvier 2025,

Considérant que la convention d'objectifs 2022/2024 a été prorogée du 1er janvier jusqu'au 31 juillet 2025 ;
Considérant alors qu'il y a lieu de prévoir, pour la commune de Toury, la signature d'une nouvelle convention bilatérale pour la période 2025/2027, conformément au projet de convention annexé à la présente délibération ;
Considérant enfin qu'un rapprochement est toujours envisagé entre le CICLIC et la Communauté de Communes Cœur de Beauce (CCCB) ; que l'adhésion de cette dernière pourra se faire par avenant pendant la durée de la présente convention ;

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le projet de Convention d'objectifs et de moyens 2025 – 2026 – 2027 relatif à l'exploitation du service de cinéma itinérant du Cinémobile, ci-annexé ;
- **DIT** que la présente convention prendra effet à compter du 1er août 2025 et ce jusqu'au 31 juillet 2027.
- **APPROUVE** les obligations financières intégrées à la présente convention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le présent avenant, à engager toute démarche et à signer tout document et acte se rapportant à la présente délibération.
- **DIT** que les crédits ont été inscrits au budget principal pour l'exercice 2025 et les suivants ;
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dessus.
Pour Extrait Conforme

Le Maire,

MAIRIE DE TOURY 28310

Laurent LECLERCQ

Le Secrétaire de Séance,

Jérémy RUBICONDO

Acte rendu exécutoire :
- **Affiché le :** 22/07/2025
- **Transmis au représentant de l'Etat le :** 22/07/2025

Le Maire,
Laurent LECLERCQ

MAIRIE DE TOURY 28310